NOTE DE CADRAGE PORTANT SUR LES CONDITIONS LIEES AU FINANCEMENT DU FSDIE PROJETS
Année universitaire 2025-2026

Conditions communes à tous les projets présentés en commission FSDIE Projets

- **Conditions générales :** Seuls les étudiants dûment inscrits à l'Université Paris-Saclay (ne concerne pas les associations des écoles établissements composantes ni les universités membres associés) peuvent prétendre à un financement du FSDIE Projets. Tout projet présenté doit être porteur de l'image de Paris-Saclay, au bénéfice de la vie universitaire et notamment d'un grand nombre d'étudiants (voir règlement intérieur du FSDIE).

- **Conditions selon le profil de l'association :** Pour percevoir la subvention, l'association étudiante doit être en situation administrative régulière auprès de l'université notamment par la signature de la « **charte des associations étudiantes** » et de la « convention d'hébergement du site Web (facultatif) d'une association et/ou d'attribution d'une adresse électronique à une association (obligatoire) ». (Voir formulaire d'enregistrement)

- **Conditions selon la nature du projet :** Peuvent être financés, les projets des domaines suivants : artistique, culturel, scientifique, technique, sportif, humanitaire, environnement, solidarité et toute autre initiative collective des étudiants. Dans une démarche d'engagement en faveur du développement durable, les projets proposés dans ce cadre doivent intégrer, autant que possible, des principes éthiques et environnementaux.

- **Procédure de dépôt d'une demande de subvention FSDIE Projets :**

  - L'association qui souhaite faire une demande de subvention prend attache auprès du correspondant/référent FSDIE Projets de sa composante universitaire de rattachement.

  - Les projets étudiants sont établis à partir d'une maquette réglementaire définissant les objectifs, les actions, les modalités d'évaluation et présentant un budget en équilibre. (Total des charges = total des produits). Cette maquette peut être consulté sur le site intranet suivant : https://portail.universite-paris-saclay.fr/vie-etudiante/Pages/Je-recherche-des-financements.aspx

  - Cette maquette, intégralement renseignée, inclut la présentation de documents complémentaires tels que les devis, les attestations de sponsors et ou associations sollicitées. Au moins deux devis correspondant à l'objet de la demande de financement par le FSDIE. Au cas où la nature de la demande ne permettrait pas de fournir deux devis, ou lorsque le devis choisi n'est pas le moins couteux ; une justification est nécessaire. Un justificatif des autres sources de financement (CVEC CROUS, sponsors) ou des démarches entreprises.

  - Le budget présenté par les porteurs du projet doit être cohérent et équilibré. La maquette budgétaire sous format Excel est à compléter et à déposer dans le formulaire Sphinx.

Financement exclus :

- Projets dont le seul bénéficiaire est un étudiant ;
- Projets à caractère politique, syndical, religieux ;
- Projets donnant lieu à validation de crédits ECTS et/ou en lien avec la formation obligatoire des acteurs du projet (Projets tutorés dans sa globalité, examens blancs …) ;
- Cérémonies et événements de remise de diplômes ;
- Voyage de type « vacances » (Ski, …) ;
- Tous les frais (déplacement, hébergement et restauration, …) des enseignants et personnels participants au projet ;
- Fonctionnement : Frais bancaires et frais d'assurance responsabilité civile déjà pris en charge par la compensation prévue par la charte des associations ;
- Transport lié à l'organisation du projet : frais de carburant et de péage (sauf si la spécificité du projet contraint à n'utiliser que ce moyen de transport) ;
- Location et prestation : opérations de rénovation de locaux appartenant à l'université ;
- Les abonnements à des outils de visio-conférence et frais d'abonnement internet (les outils gratuits et autorisés par l'Université devront être prioritairement utilisés) ;
- Matériel et équipement achetés : tout document (polycopiés de cours) nécessaires à la formation, matériel et équipement relatifs aux lieux de vie en composante des étudiants, matériel et équipement non destinés à l'association, à ses membres et/ou ses bénéficiaires ;

Projets acceptés mais soumis à des conditions spécifiques :

Evénement festif et/ou d'intégration : Il est impératif de respecter les directives ministérielles : *https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-sur-les-evenements-festifs-et-d-integration-etudiants-87013*

Vous devrez :

- Déclarer au préalable votre événement auprès du directeur ou du doyen des composantes concernées par votre projet
- Interdire les open bars
- Interdire le bizutage
- Mettre en place un service sécurité et prévention des risques
- Identifier un ou plusieurs référent.s VSS

- Evénements festifs et d'intégration hors les murs : Seules les actions intégrées dans un programme de prévention et de réduction des risques en milieu festif seront subventionnées (poste de secours, matériel de prévention, équipe de sécurité …)

- Evénements hors les murs (suite) : subventionnés si les bénéficiaires s'engagent à faire mention de la participation de l'université dans les éléments de communication.

- Evénement d'intégration (suite) : La partie des manifestations d'intégration concernant des étudiants déjà intégrés et n'ayant pas un rôle spécifique dans l'accueil des nouveaux étudiants de type "parrain" ou "tuteur" n'est pas financée par le FSDIE

  Dans ce contexte, seul un gala (fête de la composante) par année et par composante pourrait bénéficier d'un financement.

- Voyages (hors voyage de type « vacances ») : Les titres de voyage, à transmettre dans le dossier, doivent être nominatifs. La liste des étudiants participants et les certificats de scolarité doivent être communiqués.

- Forums d'insertion professionnelle et événements de « promo » : ils sont subventionnés si les étudiants sont organisateurs ET participants

Informations sur les seuils du financement du FSDIE :

Seuils de prise en charge maximale du financement du FSDIE –

- Pour les projets dont le budget est supérieur à **2000€** la prise en charge financière par le FSDIE est limitée à **60%** du budget total du projet.
- Pour les projets dont le budget est compris entre **1 200 et 2000**€, la prise en charge est limitée à **1 200€.**
- Les projets dont le budget est inférieur ou égal à **1200**€ peuvent bénéficier d'une prise en charge totale par le FSDIE.

Seuils de financement de dépenses soumises au financement du FSDIE – Pour les projets comprenant des dépenses de :

- **Catégorie Tee-shirts** liés à un événement et comportant le logo de l'université dans le respect de la charte graphique : 10€ max / étudiant organisateur ou participant en équipe représentant l'Université
- **Catégorie Sweet-shirts** liés à un événement et comportant le logo de l'université dans le respect de la charte graphique : 25€ max / étudiant organisateur ou participant en équipe représentant l'Université

- **Frais de déplacement et d'hébergement** y compris voyages d'études dont les titres/factures sont
  - En France : 120€ max / étudiant participant et 150€ max/ étudiant participant si le train est privilégié
  - A l'international : 200€ max / étudiant participant et 300€max/étudiant participant si le train est privilégié

    Ce plafond inclut également les demandes de remboursement pour les frais de location de véhicule, d'essence et de péage.

- **Goodies** liés à un événement **:** Une seule demande de financement de goodies par an sera acceptée par association ou club. Elle devra être rattachée à un événement, et sera évaluée en fonction des besoins, du nombre de participants et de la cohérence du projet.

- **Alimentaire :** Dans la limite de 4€ maximum / participant / événement (Frais de traiteur, de restauration et boissons alcoolisés exclus)

Ces seuils ne pourront pas dépasser les seuils de prise *en charge maximale du financement sur le budget du projet*

- **Frais liés à un voyage humanitaire** : seules les dépenses suivantes peuvent être financées : consultations, vaccins et examens médicaux non pris en charge par la sécurité sociale et trousses à pharmacie, médicaments et visas des étudiants participants, pulls et T-shirts pour les organisateurs.

- **Projet Équipe extérieurs (courses, trail, courses croisières, concours relevant de sponsoring..) :** 2 000€ max / seulement pour l'inscription par équipe par composante, représentant l'université.